

# Informations Rapides

16 décembre 2009 - n° 323



INSEE

CONJONCTURE

## ■ Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire – 3<sup>e</sup> trimestre 2009

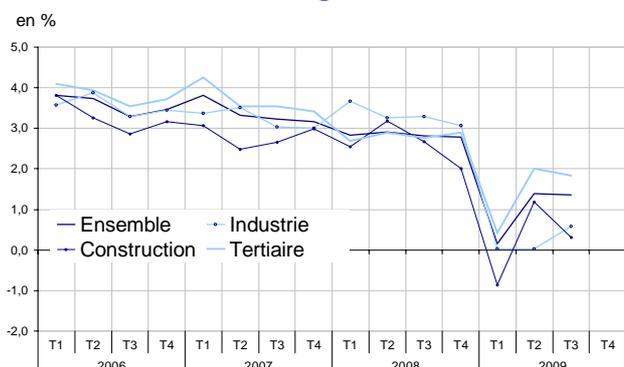
### Légère augmentation de l'indice du coût du travail au troisième trimestre

#### • L'indice du coût du travail - salaires seuls

Au troisième trimestre 2009, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires seuls de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles augmente de 0,4 % en données corrigées des variations saisonnières. Au deuxième trimestre l'indice avait augmenté de 1,4 %.

En glissement annuel, l'ICT - salaires seuls s'accroît de 1,4 %, comme au deuxième trimestre.

ICT - salaires seuls : glissements annuels



Sources : Acooss, Dares, Insee

#### Légère révision à la hausse de l'indice du deuxième trimestre

L'évolution des salaires du deuxième trimestre a été révisée à la hausse de 0,1 point en glissement trimestriel (et de +0,2 % en glissement annuel, annoncé initialement en hausse de 1,2 %).

#### Le salaire horaire augmente plus que le salaire par tête

Le salaire horaire par tête augmente plus vite que le salaire par tête, du fait d'une légère baisse du temps de travail (-0,1 % en glissement annuel).

#### Les salaires accélèrent dans l'intérim

Dans le secteur de l'intérim, la destruction plus marquée d'emplois peu qualifiés a conduit à une accélération du salaire moyen. Ainsi l'indice des salaires des activités de services administratifs et de soutien (comprenant l'intérim) augmente notablement : +2,0 % en glissement trimestriel et +3,1 % en glissement annuel.

#### Des disparités sectorielles atténuées sur un an

Les différences d'évolutions salariales annuelles par secteurs se réduisent quelque peu par rapport au deuxième trimestre. Les salaires du secteur tertiaire augmentent toutefois encore davantage (+1,8 % par an) que ceux de l'industrie (+0,6 %) et de la construction (+0,3 %). En glissement trimestriel, c'est dans l'industrie que les salaires augmentent le plus fortement (+0,7 %), alors qu'ils sont en baisse dans la construction (-0,7 %).

#### ICT - salaires seuls

CVS - base 100 en 2008

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T2-09	T3-09	T2-09	T3-09
<b>Industrie</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>
Industries extractives	1,4	0,6	0,6	0,1
Industrie manufacturière	0,6	0,5	-0,2	0,4
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	-1,0	2,4	1,0	0,8
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,7	0,5	2,5	0,9
<b>Tertiaire</b>	<b>1,6</b>	<b>0,4</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
Commerce	0,7	0,4	1,1	0,9
Transports, entreposage	1,0	-0,5	1,8	1,4
Hébergement, restauration	1,5	1,0	0,7	1,6
Information, communication	0,0	0,8	0,7	0,8
Finance, assurance	8,6	-0,4	2,7	1,6
Activités immobilières	0,9	0,8	0,1	1,4
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-0,1	0,0	0,0	0,4
Services administratifs, soutien	0,5	2,0	2,5	3,1
<b>Construction</b>	<b>2,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>

Sources : Acooss, Dares, Insee

## • L'indice du coût du travail - salaires et charges

Au troisième trimestre 2009, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires et charges de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles augmente de 0,5 % en données corrigées des variations saisonnières.

En glissement annuel, l'ICT - salaires et charges s'accroît de 1,5 %.

### ICT - salaires et charges : glissements annuels



Sources : Acoess, Dares, Insee

### Légère révision à la hausse de l'indice du deuxième trimestre

L'évolution du coût du travail du deuxième trimestre a été révisée à la hausse de 0,1 point en glissement trimestriel (et de +0,2 % en glissement annuel, annoncé initialement en hausse de 1,3 %).

### Le taux d'exonérations de charges patronales diminue légèrement

En glissement annuel, du fait de la baisse plus marquée des emplois les moins qualifiés, le taux d'exonérations de charges patronales baisse, passant de 5,8 % à 5,6 %. De ce fait, les charges s'alourdissent légèrement et le coût du travail incluant les charges augmente un peu plus (+1,5 % en glissement annuel) que l'ICT - salaires seuls (+1,4 %).

## Un contrecoup dans la finance

Dans le secteur financier, la baisse du coût du travail au troisième trimestre (-0,3 %) est le contrecoup de la très forte augmentation du deuxième trimestre.

## Des disparités sectorielles atténuées sur un an

Les évolutions sectorielles annuelles du coût du travail sont moins divergentes qu'au deuxième trimestre. Toutefois, le coût du travail du secteur tertiaire augmente toujours plus vite (+2,0 %) que ceux de l'industrie (+0,7 %) et de la construction (+0,3 %). Comme pour l'ICT - salaires seuls, c'est dans l'industrie que le coût augmente le plus fortement (+0,8 %), alors qu'il baisse dans la construction (-0,5 %).

### ICT - salaires et charges

CVS - base 100 en 2008

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T2-09	T3-09	T2-09	T3-09
<b>Industrie</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>
Industries extractives	1,5	0,7	0,7	0,3
Industrie manufacturière	0,6	0,6	-0,2	0,5
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	-1,0	2,4	1,0	0,8
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,8	0,6	2,7	1,0
<b>Tertiaire</b>	<b>1,7</b>	<b>0,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>
Commerce	0,8	0,6	1,1	1,0
Transports, entreposage	1,1	-0,5	2,2	1,8
Hébergement, restauration	1,6	1,4	0,7	1,7
Information, communication	0,0	0,8	0,6	0,6
Finance, assurance	8,7	-0,3	2,7	1,6
Activités immobilières	0,9	0,9	0,0	1,4
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-0,1	0,1	-0,2	0,3
Services administratifs, soutien	0,6	2,3	2,7	3,2
<b>Construction</b>	<b>2,9</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>

Sources : Acoess, Dares, Insee

### Pour en savoir plus :

- Des données complémentaires (méthodologie, pages internet associées, séries longues...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=101>
- Consultez également les séries longues de l'ICT sur <http://bdm2.insee.fr/bdm2>
- Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Prochaine publication : mi-mars 2010